

DEC161023DR12

**Décision portant nomination de Mme Anaïs MAURICEAU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7304 intitulée Centre d'épistémologie et ergologie comparatives (CEPERC)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 151309GGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 7304 intitulée Centre d'épistémologie et ergologie comparatives (CEPERC) et nommant M. Pascal TARANTO en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 7304<sup>1</sup> en date du 18 avril 2016 ;

Considérant que Mme Anaïs MAURICEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INSERM PACA du 29 au 31 mars 2016 et du 19 au 21 avril 2016 à Marseille ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Anaïs MAURICEAU, Assistante Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 7304 intitulée Centre d'épistémologie et ergologie comparatives (CEPERC), à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

Mme Anaïs MAURICEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention,

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Mme Anaïs MAURICEAU est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 14 juin 2016

Le directeur de l'unité

M. Pascal TARANTO

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université  
M. Yvon BERLAND